



# PORTES & FENÊTRES PRÉSIDENT

*Simplement brillant!*

## CERTIFICAT DE GARANTIE LIMITÉE TRANSFÉRABLE – PORTES SÉRIE ISO-THERMA & SÉRIE ISO-CLASSIC AVEC OPTION GARANTIE PROLONGÉE

### FÉLICITATIONS POUR LE REMPLACEMENT DE VOS PORTES PAR PORTES ET FENÊTRES PRÉSIDENT !

Portes et Fenêtres Président Inc. garantit que, sous conditions normales d'utilisation par le propriétaire-occupant dans une unité d'habitation unifamiliale, les portes vendues et installées par ses techniciens certifiés seront exemptes de défauts relatifs à l'installation, aux matériaux et composantes utilisés, ainsi qu'à la qualité de fabrication et ce, conditionnellement aux énoncés et limitations incluses dans cette garantie.

#### PORTES D'ENTRÉE ET DE SERVICE

Portes et Fenêtres Président garantit que ses portes d'entrée et de service seront exemptes de défauts de matériel et de fabrication selon les termes suivants :

- Garantie de 1 an sur les accessoires, ce qui inclut les coupe-froid, le bris de seuil, le balai de bas de porte, les recouvrements et les pentures.
- Garantie de 10 ans sur le descellement des unités scellées de type « vitraux, sérigraphies et rainurés ».
- Garantie de 5 ans sur le descellement des unités scellées de type « commodités et guillotines ».
- Garantie de 5 ans sur la décoloration sévère pour les sérigraphies, les guillotines, le carrelage géorgien et les moulures de PVC.
- Garantie de 10 ans sur le panneau de porte blanc ou peint contre les craquelures, les boursouffures, l'écaillage, le délaminage et la décoloration sévère.

Il est à noter que le bois constituant la frange du panneau de porte n'est pas garanti contre le fendillement et qu'un gauchissement d'un quart de pouce (1/4") ou moins est considéré de l'usure normale par l'industrie.

Dans le cas où des matériaux seraient jugés défectueux durant la période de garantie, en considérant les limitations incluses dans la section « Limitations » de cette garantie, Portes et Fenêtres Président les réparera ou les remplacera sans frais de matériaux par des composantes identiques ou fonctionnellement équivalentes et ce, à sa propre discrétion.

#### POIGNÉES DE PORTE ET SERRURES

Portes et Fenêtres Président garantit que ses poignées de portes et serrures installées sur ses portes d'entrée et de service seront exemptes de défauts de matériel et de fabrication selon les termes suivants :

- Garantie de 5 ans sur le fonctionnement des mécanismes, des barrures et des poignées.
- Garantie de 5 ans sur les finis à condition que le produit n'ait eu aucune mise en contact avec des solvants, des abrasifs ou des produits chimiques inappropriés.

Dans le cas où des matériaux seraient jugés défectueux durant la période de garantie, en considérant les limitations incluses dans la section « Limitations » de cette garantie, Portes et Fenêtres Président les réparera ou les remplacera sans frais de matériaux par des composantes identiques ou fonctionnellement équivalentes et ce, à sa propre discrétion.

#### PORTES PATIOS

Portes et Fenêtres Président garantit que ses portes patios seront exemptes de défauts de matériel et de fabrication selon les termes suivants :

- Garantie de 20 ans sur les extrusions de PVC blanc. Les défauts couverts par cette garantie se limitent exclusivement aux items suivants : pelage, gondolage, boursoufflage, fendillement et la décoloration majeure non-uniforme. Cette garantie ne couvre pas le farinage et la décoloration naturelle des produits exposés à des conditions atmosphériques normales.
- Garantie de 10 ans sur la peinture des extrusions de PVC. Les défauts couverts par cette garantie se limitent exclusivement aux items suivants: l'adhérence, le fendillement et le pelage de la peinture sur les profilés et le changement de lustre excessif et non-uniforme.
- Garantie de 10 ans sur les unités scellées contre la formation de films ou de dépôts de poussière entre les deux feuilles de verre causés par le manque d'étanchéité du joint.
- Garantie de 1 an sur le bris spontané du verre (bris thermique) de leur installation par les techniciens certifiés de Portes et Fenêtres Président.
- Garantie de 1 an sur la quincaillerie et les coupe-froid.

Dans le cas où des matériaux seraient jugés défectueux durant la période de garantie, en considérant les limitations incluses dans la section « Limitations » de cette garantie, Portes et Fenêtres Président les réparera ou les remplacera sans frais de matériaux par des composantes identiques ou fonctionnellement équivalentes et ce, à sa propre discrétion.

## INSTALLATION

Portes et Fenêtres Président garantit que l'installation effectuée par ses techniciens certifiés sera faite dans les règles de l'art quant à l'équerrage, le niveau et l'aplomb et l'isolation. Dans le cas où un défaut de performance d'une porte résulterait d'une telle installation défectueuse, et en considérant les limitations incluses dans la section « Limitations » de cette garantie, Portes et Fenêtres Président effectuera, pour une durée de 1 an suivant la date d'installation des portes par ses techniciens certifiés, les corrections nécessaires à la performance normale de cette porte.

Pour sceller le cadre ou les garnitures contre la pénétration d'eau ou d'air, un calfeutrage peut être nécessaire sur certaines installations de portes. Le calfeutrage n'est pas considéré comme faisant partie du produit mais est tout de même couvert par cette garantie pour une durée de 1 an suivant la date de leur installation par les techniciens certifiés de Portes et Fenêtres Président. Durant cette période, en considérant les limitations incluses dans la section « Limitations » de cette garantie, Portes et Fenêtres Président appliquera des retouches locales sans frais de matériaux. Au-delà de cette période, le calfeutrage est la responsabilité d'entretien du propriétaire. Voir la section « Entretien des produits » pour les instructions à cet effet.

## FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE ET DE DÉPLACEMENT

Lorsque les portes ont été installées par ses techniciens certifiés, Portes et Fenêtres Président assumera les frais de main-d'œuvre et de déplacement requis aux remplacements, aux réparations et/ou aux corrections couvertes par la présente garantie selon les barèmes et pourcentages indiqués au tableau 1 de cette garantie. Les taux horaires de la main d'œuvre ainsi que les frais de déplacement seront mis à jour annuellement dans le document interne intitulé : « Liste de prix – Frais de main d'œuvre et de déplacements ».

TABLEAU 1		
POURCENTAGE DES FRAIS DE MAIN D'ŒUVRE ET DE DÉPLACEMENT ASSUMÉS PAR PORTES ET FENÊTRES PRÉSIDENT SELON CETTE GARANTIE EN FONCTION DE LA DATE DE FACTURATION		
PORTES D'ENTRÉE ET DE SERVICE / PORTES PATIOS / INSTALLATION	0 – 1 an	100 %
	Après 1 an	0 %
POIGNÉES DE PORTES ET SERRURES	0 – 1 an	100 %
	> 1 – 5 ans	50 %
	Après 5 ans	0 %

## LIMITATIONS

La responsabilité de Portes et Fenêtres Président se limite exclusivement à la fourniture des pièces et/ou des composantes défectueuses sans frais F.A.B. Longueuil. En aucune circonstance, Portes et Fenêtres Président se rendra responsable des coûts de main-d'œuvre, de déplacement et de livraison associés aux remplacements, aux réparations et/ou corrections autres que ceux exprimés explicitement dans cette garantie dans la section «Frais de main d'œuvre et de déplacement ». L'entrée en vigueur de cette garantie sera suspendue conditionnellement à la réception par Portes et Fenêtres Président du paiement complet de la facture.

Toute altération, réinstallation ou tentative de réparation effectuée par autrui rendra la présente garantie nulle et non avenue. Portes et Fenêtres Président n'assumera aucune responsabilité quant aux travaux effectués par d'autres intervenants ou sans son consentement explicite. Dans le cas où l'installation n'a pas été effectuée par les techniciens certifiés de Portes et Fenêtres Président, les produits devront avoir été installés selon les règles de l'art, d'équerre et d'aplomb pour valider cette garantie. Aucun distributeur, associé ou représentant ne détient l'autorité de modifier et/ou de bonifier cette garantie, que ce soit de façon verbale ou écrite.

Portes et Fenêtres Président ne peut être tenue responsable de toute perte de bénéfice ou de revenu ou de tout autre dommage direct, indirect, fortuit, secondaire ou accidentel, tels que pourraient subir les objets environnants (mobilier, plancher, etc.), suite à l'installation, au remplacement ou à une défaillance de ses produits. Des variations de couleur peuvent se produire entre les composantes de remplacement et les composantes d'origine altérées par le temps.

Cette garantie demeure valide à condition que les portes aient été entretenues annuellement selon les méthodes contenues dans la section « Entretien des produits » de cette garantie. Cette garantie n'est pas applicable dans le cas de contraintes thermiques excessives, de structure instable, de vices de construction, d'incendie, de vandalisme, de grossière négligence ou d'événements similaires ni dans le cas de phénomènes naturels tels que les vents violents, les tremblements de terre, la foudre, les tornades, les infiltrations d'eau non causées par une défectuosité du produit et les inondations et autres événements de force majeure.

## ENTRETIEN DES PRODUITS

Afin d'assurer le bon fonctionnement des portes et leur longévité et de maintenir en vigueur la présente garantie, il est de la responsabilité du consommateur de les entretenir annuellement en utilisant les méthodes et matériaux suivants :

- Les composantes de PVC doivent être nettoyées avec un chiffon doux et un mélange d'eau tiède et de savon à vaisselle sans phosphate.
- Les unités scellées doivent être nettoyés avec un mélange d'eau tiède et de savon à vaisselle sans phosphate. Aucun produit contenant de l'ammoniac ne doit être utilisé.
- Les coupe-froids doivent être nettoyés avec un mélange d'eau tiède et de savon à vaisselle sans phosphate. Un rinçage à l'eau tiède est recommandé.
- Le calfeutrage doit être inspecté et réappliqué ou corrigé localement s'il est rupturé, affaîssé ou endommagé.

- Les mécanismes et quincailleries doivent être lubrifiés annuellement avec un produit à base de silicone tel que « Jig-A-Loo ». Aucun lubrifiant ne doit être appliqué sur les surfaces de verre autonettoyant *NEAT*.
- Aucun lubrifiant abrasif ou à base d'alcool ou de pétrole ne doit être utilisé sur les produits.

## **TRANSFÉRABILITÉ**

Cette garantie est transférable par l'acheteur initial pour la période de garantie résiduelle à condition que le transfert respecte les conditions suivantes :

- Le nouvel acquéreur de la propriété où les portes ont été installées doit enregistrer sa garantie avec Portes et Fenêtres Président à l'adresse ci-dessous dans les 30 jours suivant son accession à la propriété.
- Le nouvel acquéreur doit occuper la propriété.
- L'enregistrement de la garantie doit inclure la preuve du transfert de la propriété ainsi qu'une copie de la commande ou de la facture originale d'achat des portes.
- La couverture des frais de main-d'œuvre et de déplacement prévue à cette garantie est au bénéfice exclusif de l'acheteur initial et ne se transfère pas au nouvel acquéreur de la propriété.

## **UTILISATION DE LA GARANTIE**

Toute demande de service relative à la présente garantie doit être soumise par écrit, par téléphone ou par courriel à Portes et Fenêtres Président. La facture originale d'achat, la date d'installation et une brève description des irrégularités, incluant des photos si possible, doivent accompagner la demande. Toute réparation ou correction de produits faisant l'objet de cette garantie sera effectuée pendant les heures normales de bureau. La période de garantie résiduelle prévaudra advenant un remplacement, une réparation ou une correction. La présente garantie s'applique aux portes de la série ISO-Therma et de la série ISO-Classic avec garantie prolongée achetées à partir du 1er juin 2019. Cette garantie ne modifie en rien les garanties précédemment offertes par Portes et Fenêtres Président qui continuera de les honorer.

PORTES ET FENÊTRES PRÉSIDENT INC.

2292, rue de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1G1

Téléphone : 450 670-4777

Télécopie : 450 670-9995

Courriel : [service@pfpresident.com](mailto:service@pfpresident.com)

*Mise à jour : 1<sup>er</sup> juin 2019*